

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 7 mars 2024.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Route du Burenoz - Signalisation provisoire

Nous sommes régulièrement interpellés quant à la signalisation provisoire du 30 km/h qui a été posée à la Route du Burenoz et au Chemin des Grands-Champs, qui effectivement, génère beaucoup de questions et de commentaires.

Le but de cette signalisation provisoire est surtout d'indiquer que le 30 km/h est en vigueur afin que les usager-ère-s adoptent les bonnes pratiques ou dit autrement, n'en prennent pas de mauvaises avant la pose du revêtement définitif cet été.

A noter, qu'avant la pose de l'enrobé, la signalisation définitive de la zone 30 km/h Burenoz, Pâquis, Grands-Champs sera mise en place. Suivra ensuite, un marquage au sol de ces zones.

Par ailleurs, la totalité du tronçon ; Route des Chaffeises, Route du Burenoz et jusqu'à la jonction de la route des Monts-de-Lavaux ; reste sous le régime de zone en travaux jusqu'à la pose du revêtement final. De ce fait, des contraintes demeurent présentes, notamment les chanfreins, et nécessitent une adaptation des conditions de circulation.

Plan de circulation - Giron des musiques « Belmont24 »

Comme vous le savez probablement, la prochaine édition du Giron des musiques aura lieu du vendredi 24 mai à midi au dimanche 26 mai au soir. A cette occasion nous fêteront également un anniversaire et non des moindres, le 100^{ème} de notre fanfare L'Avenir. Les festivités se dérouleront principalement sur le terrain de football qui jouxte le bâtiment scolaire, ainsi que sur le parking d'Arnier.

Le comité d'organisation Belmont24 a interpellé la Municipalité afin de définir un plan de circulation permettant de garantir la sécurité des participant-e-s, ainsi que les accès dans les meilleures conditions possibles aux habitant-e-s.

Bien qu'il reste encore quelques détails à régler avec le comité, la Municipalité peut déjà vous informer des éléments suivants :

- Le parking d'Arnier sera fermé au public du mercredi 22 mai à 8h au mardi 28 mai à 18h, afin que les forains puissent installer les différents manèges ;

- Le tronçon de la route d'Arnier qui se situe entre le bâtiment administratif et le parking d'Arnier sera complètement fermé à la circulation entre le vendredi 24 mai à midi et le dimanche 26 mai à minuit ;
- L'éco-point qui se situe au parking d'Arnier sera fermé le vendredi 24 mai à midi et rouvrira le lundi 27 mai au matin ;
- Des déviations et des sens uniques sont prévus et une signalisation installée dans cette partie de la Commune. L'accès se fera par le Chemin de la Cure, la Route du Signal, le Chemin de Chatruffe et la Route d'Arnier. Pour rejoindre la Route des Monts-de-Lavaux, les véhicules devront passer via le Chemin du Courtillet et la Rue des Corbaz ;
- Enfin, lors du cortège prévu le dimanche 26 mai, de 14h et 17h30, la circulation sera interdite sur la Route d'Arnier, le Chemin du Courtillet et la Rue des Corbaz.

Il est à préciser que les services d'urgence pourront en tout temps circuler sur le territoire communal.

Une fois le concept de circulation définitivement arrêté par le comité d'organisation et la Municipalité, un tout-ménage sera envoyé à l'ensemble de la population afin de les informer.

La Municipalité invitera les habitant-e-s à anticiper leurs déplacements durant ce week-end et à privilégier les transports publics, mais surtout à participer aux festivités !

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PA « En Arnier III »

Je porte à votre connaissance que les plans pour la construction du PA « En Arnier III » sont actuellement à l'enquête publique, soit du 24 février au 24 mars.

S'agissant d'un gros dossier avec plusieurs dizaines de plans, nous avons installé dans le hall du Service des Infrastructures, quelques planches figurant l'implantation et le rendu des bâtiments projetés en tant que première approche. Les plans de construction doivent être demandés au personnel pour consultation.

Pour la construction d'un plan d'affectation et pour la durée de l'enquête publique, la pose de gabarits est demandée afin que la population puisse se représenter la hauteur et le volume des bâtiment.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Route des Monts-de-Lavaux : Revêtement bitumineux définitif

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2023, la Municipalité avait indiqué à votre Assemblée répondre par écrit pour cette séance à la question de Monsieur Jean-Pierre Bolay, Conseiller Communal. Les Communications de la Municipalité sont dès l'instant consultables sur notre site Internet.

Pour rappel, M. Bolay avait adressé la question suivante à la Municipalité :

Route des Monts-de-Lavaux, tronçon depuis le carrefour Ch. de la Cure/ Rte des Monts-de-Lavaux direction sortie de Belmont via Lutry

Déjà lors de la pose du revêtement de goudron définitif, des fissures étaient apparues. Aujourd'hui, ces mêmes fissures ont été « réparées » par l'adjonction de goudron liquide.

Sur une route qui vient d'être refaite, ces réparations de fortune me paraissent totalement inappropriées. S'agit-il d'un défaut « de fabrication » ? Qui est responsable ? Le revêtement sera-t-il refait et aux frais de qui (garantie) ?

Préambule

Les travaux de réfection de la Route des Monts-de-Lavaux en traversée de la localité, soit du portail ouest au portail est, avaient pour objectif principal de répondre à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41). Dans le cadre de ces travaux, les infrastructures souterraines ont été complétées, voire renouvelées. Afin de garantir la circulation en tout temps, la réalisation a été effectuée par phases en demi-chaussée. En 2018, la pose du revêtement final a été réalisée en pleine chaussée, route fermée.

Déroulement des travaux

La méthodologie de réfection de la chaussée retenue n'était pas de remplacer la couche de fondation existante de manière générale, mais de valider, après la pose des infrastructures souterraines, sa portance par des essais systématiques (essais ME). Cette pratique permet, lorsque la valeur normée est atteinte, de garantir la qualité du comportement du revêtement. Ce choix, dicté par l'expérience de nos mandataires et par l'aspect financier, répondait en son temps à l'attente de la Municipalité.

A quelques endroits, la portance n'étant pas atteinte, nous avons procédé à des remplacements de la couche de fondation par des matériaux neufs, ou par des renforcements de structure par stabilisation au ciment. De plus, un système de renfort entre les couches d'enrobés, appelée géogrille, a été mis en place sur certains tronçons avant la pose du revêtement définitif.

Ces travaux ont été réalisés dans les règles de l'art sous la conduite de notre mandataire.

Selon les experts, l'apparition de fissures parfois de manière aléatoire, voir régulières (joint central, reprise entre étapes, etc.) a comme origine probable les mouvements du sol profond de la chaussée, par exemple après une période de sécheresse, ainsi que des modifications sectorielles de la structure du sous-sol apportées par les travaux d'infrastructure souterraines.

Le pontage de fissures, technique reconnue par l'ensemble des entités d'entretiens routiers, a été utilisé pour limiter la propagation de celles-ci en les colmatant avec du bitume polymère.

Cette pratique permet de prolonger la durée de vie d'une chaussée de manière significative. Par conséquent, il ne s'agit pas de réparations de fortune, mais plutôt de la prévention d'évolution des dégradations.

Le reste du revêtement ne suscite aucune remarque particulière quant à sa qualité. L'évolution de la fissuration reste sous observation et la rénovation de la couche d'usure n'est pas envisagée pour les prochaines années.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Pas de communication.

M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication.